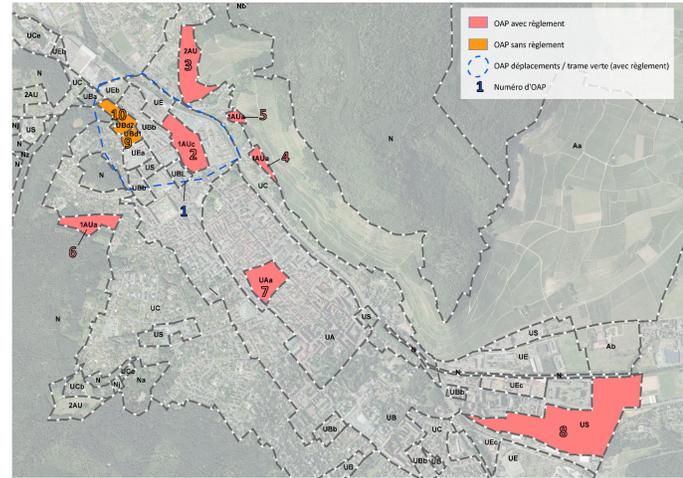




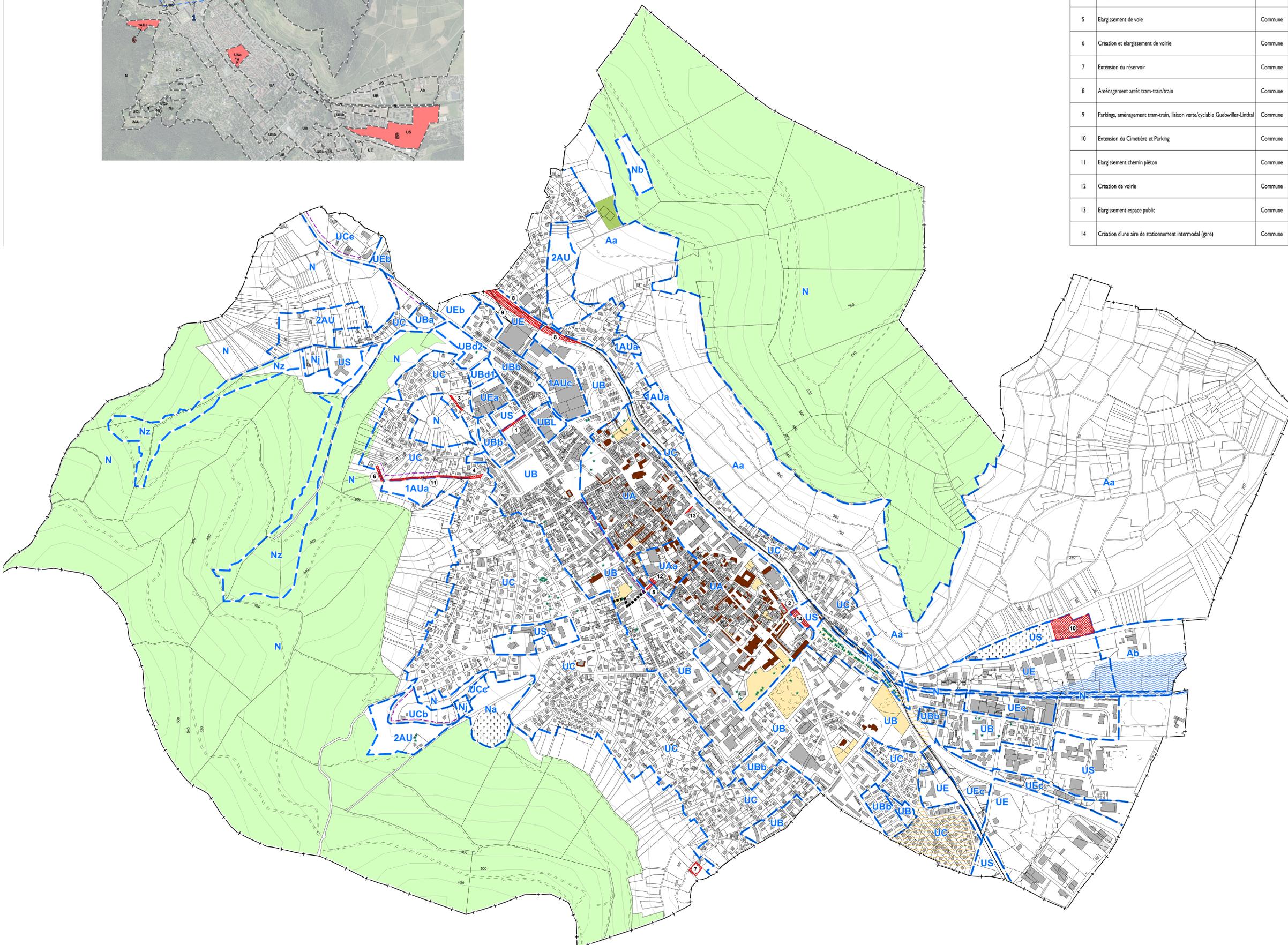
4a. Plan de zonage (1/5000^{ème})

Règlement graphique



GUEBWILLER
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
1	Création d'une liaison douce (cycle/piéton)	Commune
2	Création de chemin piéton	Commune
3	Élargissement du Chemin du Schimmelrain	Commune
4	Élargissement de l'amorce de la rue du Ballon	Commune
5	Élargissement de voie	Commune
6	Création et élargissement de voirie	Commune
7	Extension du réservoir	Commune
8	Aménagement arrêt tram-train/train	Commune
9	Parkings, aménagement tram-train, liaison verte/cyclable Guebwiller-Lindthal	Commune
10	Extension du Cimetière et Parking	Commune
11	Élargissement chemin piéton	Commune
12	Création de voirie	Commune
13	Élargissement espace public	Commune
14	Création d'une aire de stationnement intermodal (gare)	Commune



P.L.U. approuvé le 06 décembre 2017 par délibération du Conseil Municipal
Francis Klitz, Maire de Guebwiller
2017



ECHELLE 1/5000

- LIMITES**
- limite communale
 - limite de zone ou de secteur
 - marge minimale de recul des bâtiments
 - gazoduc (pour information)
 - cheminement piéton à conserver (hors zone UA)
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
- ESPACES PROTEGES**
au titre de l'art. L.151-23 du code de l'urbanisme
- arbre remarquable protégé
 - création d'une zone tampon
 - parc et jardin à maintenir selon prescriptions réglementaires
- ESPACES PROTEGES**
classé au titre de l'art. L.151-19 du code de l'urbanisme
- bâtiment à conserver
 - façade à conserver
- PLANTATIONS ET ESPACES BOISES**
au titre de l'art. L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme
- espaces boisés classés
 - (PPRI pour information)
 - PPRI de la Lauch-Débordement de crue - risque fort
 - PPRI de la Lauch-Rupture de digue - risque faible

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.